

Etat des lieux de la réforme institutionnelle

*La réforme des collectivités territoriales, ses évolutions,
sa mise en oeuvre*

*Réseau des acteurs de l'habitat
Paris, le 5 avril 2012*

Les échéances posées par la loi de réforme des collectivités territoriales

La refonte de la carte intercommunale

**La révision de la gouvernance des
communautés en vue de 2014**

**De nouveaux outils pour la mise en œuvre
des compétences**

Les schémas de mutualisation de 2015

*A signaler, conjointement, effets de la réforme de la fiscalité et
déploiement de la péréquation*

I. La refonte de la carte intercommunale

✓ **Achèvement** : date butoir fixée au **1^{er} juin 2013**

✓ Relance des **schémas départementaux de coopération intercommunale** : à établir pour le 31 décembre 2011

➤ **Absence de SDCI** = consultation systématique de la CDCI sur les arrêtés de périmètre (Loi « Sueur Pélissard »)

✓ **Révision: 2015** (Loi « Sueur Pélissard ») puis tous les 6 ans

- initiative préfectorale ou résolution adoptée par la CDCI à la majorité des 2/3
- modification obligatoire du projet de schéma dans un délai d'un an

✓ 1^{ère} couronne d'Ile de France exemptée d'achèvement (Hauts de Seine, Seine St Denis, Val de Marne) mais pas de SDCI

Mise en œuvre de la loi RCT du 16 décembre
Premier bilan des SDCI
réalisé par l'AdCF

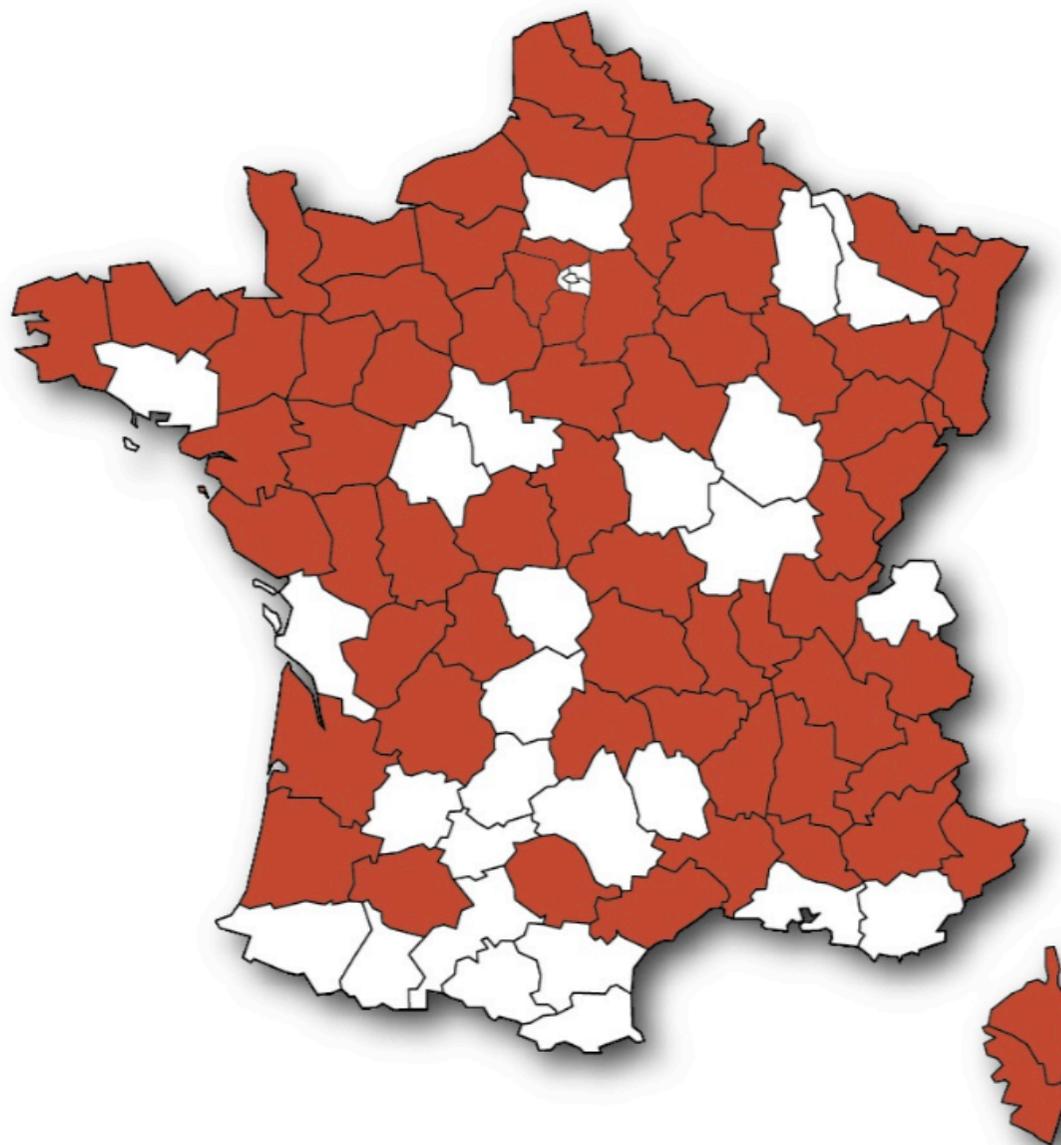
66 SDCI adoptés au 31 décembre 2011

(+ 2 SDCI adoptés en janvier-février : Nord et Essonne)

- Plusieurs centaines d'amendements adoptés par les CDCI
- Des débats intenses dans de nombreux départements (cf. expressions durant la campagne sénatoriale) et quelques situations de blocage constatées...

... mais plusieurs CDCI ont demandé davantage de temps pour la concertation
- Des SDCI parfois rejetés à la majorité simple (majorité des 2/3 introuvable pour amender cf. Lot)

68 SDCI adoptés au 1^{er} mars 2012



Outre-mer :
Guadeloupe
§ Réunion

Source : AdCF,
2012

Tendances nationales (67 schémas étudiés)

Réduction moyenne du nombre de communautés : - 20 % (contre -35 % envisagé dans les projets de schémas)

- environ 250 fusions prescrites
- de 0 (Allier, Cantal, Corse-du-Sud, Finistère, Guadeloupe, Vendée) à 16 fusions (Dordogne). Projets préfectoraux : taux de fusion de 17 % => SDCI adoptés : 13 %

Réduction moyenne du nombre de syndicats : - 21 %

- Taux de réduction les plus élevés : - 61 % (Aube) et - 62 % (Vienne)
- Certains SDCI ne programment à ce stade que la suppression des syndicats inactifs.
- SDCI plus précis sur les évolutions des communautés que sur celles des syndicats; fréquents renvois à des travaux ultérieurs sur les syndicats
- Carte des syndicats au 1^{er} janvier 2011 doit être prise en compte (rationalisation déjà effectuée dans de nombreux départements)

Environ 400 extensions de communautés

Peu de créations ex nihilo (à l'exception des départements en retard : Yvelines, Loiret, Haute Corse, Corse du Sud...)

Analyse qualitative

Critères géographiques retenus

- Critère de la loi privilégié : seuil de 5 000 habitants (avec quelques dérogations hors zones de montagne)
- Références plus discrètes aux bassins de vie, aires urbaines, SCOT...
- usage fréquent de cartes sur l'influence des équipements, aires de chalandise, habitat...

Simulations des impacts sur les compétences, la gouvernance et les finances

- Relativement peu évoquées dans les SDCI eux-mêmes
- Des fiches d'impact sur la DGF parfois proposées
- Peu d'analyse des disparités de taux de fiscalité
- Rares simulations des répartitions de sièges entre communes

SDCI parfois organisé en distinguant partie prescriptive et orientations prospectives (ex. : Côtes-d'Armor)

Evolution du nombre de communautés : illustrations SDCI

Département	Communautés 1 ^{er} janv. 2011	Communautés SDCI	Evolution (moyenne :- 20 %)
Deux-Sèvres	25	10	- 60 %
Hautes-Alpes	20	9	- 55 %
Dordogne	53	26	- 51 %
Isère	37	23	- 38 %
Vosges	43	27	- 37 %
Vaucluse	17	12	- 29 %
Pas-de-Calais	42	32	- 26 %
Aube	25	19	- 24 %
Allier	21	21	0 %
Loiret	24	26	+ 8 %
Haute-Corse	12	17	+ 42 %

Evolution du nombre de syndicats : illustrations

Département	Syndicats 1 ^{er} janv. 2011	Syndicats SDCI	Evolution (moyenne : - 21 %)
Aube	193	76	- 61 %
Vaucluse	58	33	- 43 %
Dordogne	261	178	- 32 %
Vosges	177	128	- 28 %
Allier	91	70	- 23 %
Hautes-Alpes	83	65	- 22 %
Haute-Corse	59	46	- 22 %
Deux-Sèvres	142	120	- 19 %
Isère	273	227	- 17 %
Pas-de-Calais	259	224	- 14 %
Loiret	76	73	- 4 %

2. Les nouvelles règles de gouvernance

Principes posés par la loi RCT :

La répartition des sièges

→ **Dans les CC et CA**

- accord local encadré (critère démographique, etc.)
- à défaut d'accord, dispositif légal

→ **Dans les CU et métropole**

- dispositif légal

Réduction du format de l'exécutif communautaire

15 vice-présidents représentant au maximum 20% des membres de l'organe délibérant

2. Les nouvelles règles de gouvernance

La répartition des sièges

→ Une décision le 30 juin 2013 au plus tard

- au regard de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié (population légale de 2012)
- à défaut, arrêté préfectoral le 30 septembre 2013 (selon les critères fixés par la loi)

Réduction du format de l'exécutif communautaire

→ Une mise en œuvre à partir du prochain renouvellement général des conseils municipaux

2. Les nouvelles règles de gouvernance

Application du plafond et répartition des délégués d'ici aux élections municipales de 2014 - (Loi « Sœur Pélissard »)

Evolution de périmètre	Dispositions applicables
Aucune modification de périmètre	Anciennes dispositions*
Création <i>ex nihilo</i> (arrêté de périmètre antérieur à la promulgation de la loi)	Anciennes dispositions
Création <i>ex nihilo</i> (arrêté de périmètre postérieur à la promulgation de la loi)	Nouvelles dispositions
Fusion (arrêté de périmètre antérieur à la promulgation de la loi)	Anciennes dispositions
Fusion (arrêté de périmètre postérieur à la promulgation de la loi)	Anciennes dispositions
Extension simple	Anciennes dispositions
Transformation simple	Anciennes dispositions
Transformation-extension	Anciennes dispositions

Mode de désignation d'ici aux élections municipales de 2014
Uninominal sauf cas de création *ex nihilo*

2. Les nouvelles règles de gouvernance

Les élections « municipalo-communautaires » au suffrage universel direct

→ ***Dans les communes soumises au scrutin de liste***

- diminution du seuil de 3 500 à 500 hab. ?
- désignation des conseillers communautaires via un scrutin de liste fléché (inspiration du modèle PLM)
- fléchage du haut de liste

→ ***Dans les communes non soumises au scrutin de liste***

- désignation du maire puis des adjoints dans l'ordre du tableau

→ ***Entre deux renouvellements généraux des conseillers municipaux***

- scrutin de liste dans les communes désignées au scrutin de liste
- uninominal dans les autres cas

Entrée en vigueur des nouvelles règles de répartition des sièges et de plafonnement du nombre de vice-présidents

3. De nouveaux outils pour la mise en œuvre des compétences

Des ajustement sur le transfert de pouvoirs de police administrative spéciale

La mutualisation entre communes et communauté

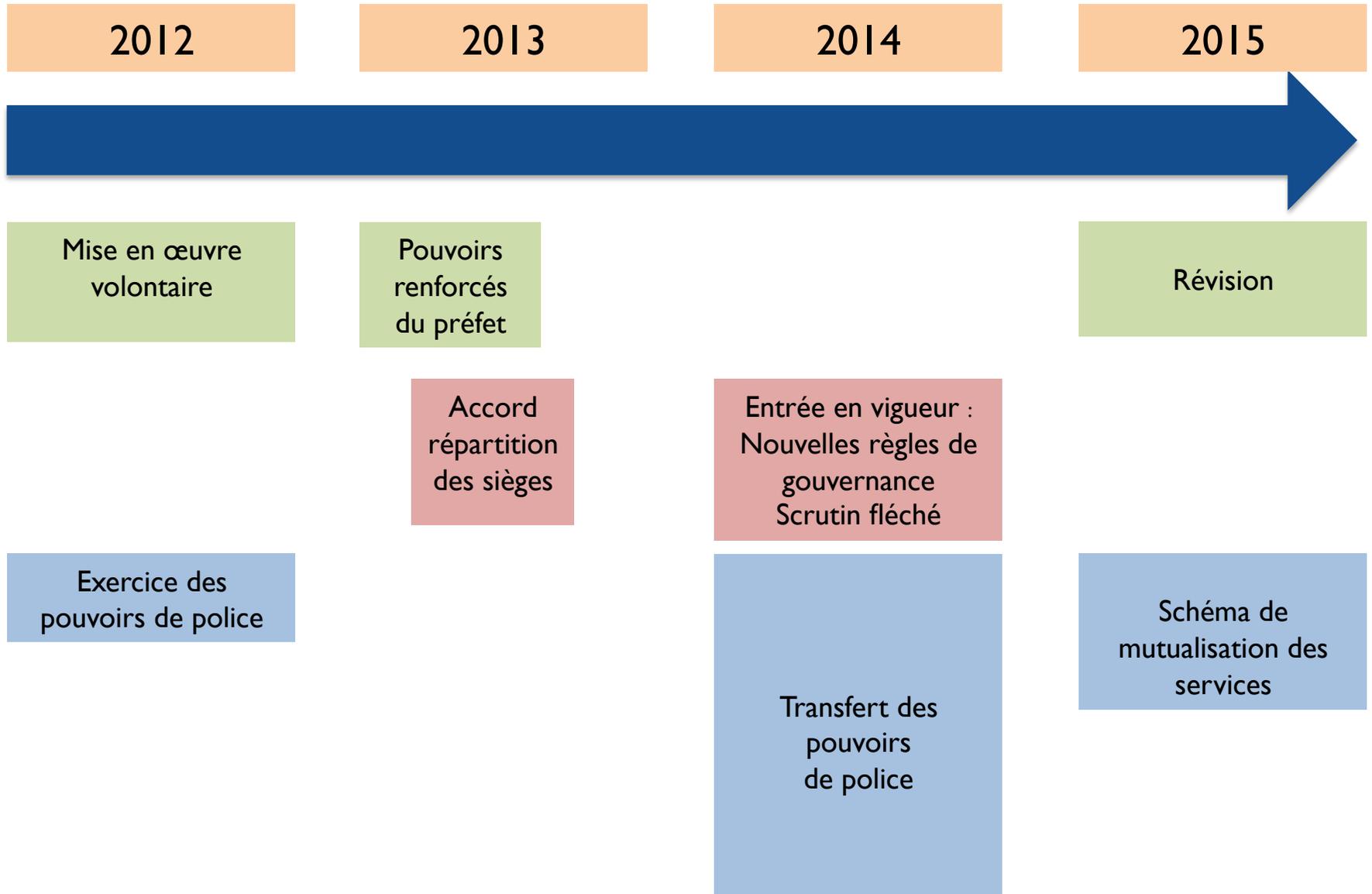
→ **A réaliser courant 2015**

- élaboration par le président d'un rapport de mutualisation des services comportant un projet de schéma de mutualisation des services (impacts sur les effectifs et les dépenses)
- actualisation annuelle dans le cadre du DOB

→ **Un outil non contraignant**

→ **Une obligation de moyen et non pas de résultat** (bonus-malus sur la DGF)

→ **Un outil en lien avec le projet de territoire**



La réforme des collectivités en débat

- **Des convergences sur le bloc local**
 - l'achèvement de la carte intercommunale quasi consensuel
 - le scrutin fléché : une étape ou un point de conclusion ?

- **Les compétences : un goût d'inachevé**
 - quelques velléités sur le clause générale de compétence
 - ventiler et/ou « étanchéifiées » de nouvelles compétences ou organisés des interventions conjointes

- **Des rendez-vous à venir sur les finances :**
 - mesurer les impacts de la réforme fiscale et de la péréquation : pour ajuster ou réviser ?
 - unanimité préélectorale sur la révision des valeurs locatives
 - des débats sur les notions d'autonomie fiscale et libre administration avec en ligne de mire le panier fiscal et les dotations

- **Redessiner les « couples », affermir le conseiller territorial ?**

Etat des lieux de la réforme institutionnelle

*La réforme des collectivités territoriales, ses évolutions,
sa mise en oeuvre*

*Réseau des acteurs de l'habitat
Paris, le 5 avril 2012*